

de bons rapports. C'est une excellente idée que d'avoir des gens à qui on peut confier le soin de faire des enquêtes, ou des études et d'exécuter des recherches, mais nous devrions le faire en instituant des commissions ou des comités pour effectuer des tâches déterminées. Je ne vois pas pourquoi les personnes auxquelles ces tâches sont attribuées devraient en même temps toucher un plein salaire annuel durant toute leur vie ou jusqu'à l'âge de 75 ans et posséder une autorité législative analogue à la nôtre pour rejeter les mesures adoptées par la Chambre des communes.

Il y a lieu d'établir des commissions royales, d'instituer des recherches et des enquêtes sur certaines questions particulières, mais que des experts s'acquittent de ce genre de travail et que leur nomination se fasse en rapport avec certaines tâches spéciales. Il ne faudrait pas, je pense, que ces gens, en usant de leur droit d'enquêter sur certains sujets, aient en même temps le droit d'opposer leur veto sur ce que nous faisons à la Chambre des communes.

Certains membres me demanderont, je le sais, pourquoi je continue de parler de veto vu que le Sénat n'y recourt pas très souvent. On peut compter sur les doigts de la main les fois où le Sénat a rejeté quelque chose de la Chambre, mais il n'en demeure pas moins que le pouvoir de le faire reste et qu'il en représente un en sus du pouvoir de la Chambre des lords en Grande-Bretagne, et que c'est un pouvoir en sus du pouvoir de l'une et l'autre Chambre contre l'autre, dans une organisation qui ressemble à celle de Washington. Le pouvoir demeure et le Sénat peut en user bon an, mal an pour opposer son veto à une mesure législative que nous pourrions vouloir adopter.

Un autre argument invoqué porte qu'il est avantageux, dans un pays comme le nôtre, de prévoir quelques moyens d'honorer les gens qui ont rendu des services particuliers au pays au temps où ils étaient en fonction. Il y a lieu de le faire, je crois, mais le Sénat n'est guère l'endroit où l'on devrait faire des passe-droit.

**L'hon. M. Churchill:** Pour des services, par exemple, exécutés durant une campagne électorale?

**M. Knowles:** Il semble que ce soit là un des services qui vaille l'honneur d'être nommé au Sénat.

Nos universités, je pense, réussissent mieux à honorer les gens en leur conférant des titres honorifiques. Il existe certains autres secteurs de notre société où il convient beaucoup mieux de conférer des honneurs. Un tel argument ne milite donc pas trop en faveur de la conservation du Sénat.

[M. Knowles.]

J'ai tenté de discuter cette question aujourd'hui sans tenir compte de certains des sentiments qui existent au sujet du Sénat. Si j'avais apporté toutes les lettres que j'ai reçues à ce sujet, surtout ces dernières semaines depuis que certaines nominations ont été faites, la lecture en aurait été intéressante, mais le débat aurait été différent. Je demande aux députés d'étudier cette question sans aucun ressentiment contre tel ou tel membre de l'autre endroit, ni contre un premier ministre en particulier en raison du genre de nominations qu'il a faites, mais à la lumière de ce qui est bon pour une démocratie politique et pour le gouvernement représentatif qui nous sembleraient avantageux pour le Canada.

D'aucuns proposent de réformer le Sénat. On le demande à hauts cris depuis 1867. Chaque premier ministre qui a essayé de le faire y a échoué, et les méthodes de réforme que nous avons eues dernièrement l'ont à peine amélioré. A mon sens, nous devrions le considérer carrément comme une chose qu'on ne saurait réformer, mais dont il faut se débarrasser à tout prix.

D'autres proposent l'élection des sénateurs. Ce serait sans doute préférable aux nominations, mais je rappelle que le gouvernement parlementaire fonctionne tout aussi bien au Manitoba et en Nouvelle-Écosse sans les chambres hautes que ces provinces avaient au début de leur histoire. Par suite des tensions actuelles au Canada entre le Parlement fédéral et les Assemblées législatives provinciales, entre différentes provinces, ce serait le comble que d'avoir un conflit entre deux Chambres élues dont l'autorité morale serait égale, dans un certain sens, chose que nous n'avons pas à l'heure actuelle.

Si le Sénat était un organisme électif, il constituerait à mon sens une cinquième roue qui n'ajouterait rien à notre mécanisme gouvernemental ou parlementaire. Pour ces raisons, nous devrions étudier sérieusement toute la question de savoir si nous devons conserver l'autre chambre. C'est dans cet esprit que j'ai présenté ce bill aujourd'hui. J'ai cherché à éviter toutes personnalités et certains des arguments que nous invoquons en parlant de l'autre endroit. Je demande à chacun des députés d'étudier le projet de loi en songeant à ce qui est bon pour la démocratie parlementaire représentative.

A mon avis, il vaudrait mieux que tous ceux qui ont leur mot à dire au sujet de l'adoption des lois au Canada soient des représentants élus, comme à la Chambre des communes. Voilà pourquoi je demande aux